

**COMPTE-RENDU de la REUNION  
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du jeudi 16 avril 2015 à 18 heures  
Espace Haute Charente**

**Délégués communautaires :**

**Membres présents :**

ROUSSEAU Daniel, ROUGIER Robert, GROS Bernadette, POINET Marie-Claude, MASDIEU Marie-Agnès, DELAHAYE Vincent, TAUGOURDEAU Mireille, FOURGEAUD Jean-Claude, SUCHET Mauricette, CORMAU Pierre, VINCENT Ingrid, STRACK Patrick, BOUYAT Michel ( suppléant), FOURNIER Michel, DUVERGNE Jean-François, LEONARD Jean-Pierre (suppléant), MESNIER Jean-Claude (suppléant), SARAUX Eric (suppléant), DUTEIL Pascal, MABILLOT Jean-Michel (suppléant), COMPAIN Jean-Pierre, COQ Michel, MALHERBE Jean-Louis, TRAPATEAU Jean-Marie, BRANDY Daniel, MANDON Thierry, MADIER Pierre, FAUBERT Christian, PRESSAC Didier, FAURE Maurice, DUFAUD Jean Michel, FOUILLEN Marcelle, TRIMOULINARD Danièle, NOBLE Jacques, MULALIC Nedzad, CHAGNAUD Danielle, BAUDET Joël, DERRAS Michèle, LAVAUZELLE Sébastien, GUIMARD Elisabeth, VITEL Denis, REAUD Christelle, DUPIT Jacques, GONDARIZ Christine, SOULAT Pierre.

**MARTIN Alain, procuration à FOURGEAUD Jean-Claude**

**Absents excusés :**

SUDRE Patrick, POINT Fabrice, MARTIN Alain, MORAND Gérard, DE RICHEMONT Henri, RIVAUD Jean-Marie, MARSAC Jacques, MATHIAS Jean-Pierre, GAILLARD Olivier, RAYNAUD Catherine.

**Invitée excusée :**

Mme Murièle BOIREAU, Sous-Préfète de Confolens

**Invités Elus excusés :**

Mr Jérôme LAMBERT, Député

Mme Jeannine DUREPAIRE, Conseillère Départementale

**Présents :**

Mme Dominique DECLERCQ Trésorière Saint Claud

*Journalistes et correspondants de la Presse* : Mesdames Gaëlle PIGNOLET, Marie-Françoise CORMIER

**Date de la convocation :** 10 avril 2015

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation des Comptes Administratifs Budget Général 2014 et du Compte de Gestion
- **Projet de Territoire « Piscines »**
  - Résultats financiers (2014)
  - Compte rendu visite « Etat des lieux » du Cabinet OCTAN Architecture
  - Propositions du Groupe de travail « Piscines »
    - pour l'été 2015 et étude de faisabilité
- **Création d'un service ADS (Application Droits des Sols)**
  - Ouverture d'un poste de technicien
  - Convention de transition ETAT/CDC
- **Convention CDC / Communes pour mise à disposition de personnel et pour petites réparations**
  - Dépenses de fonctionnement engagées par les communes pour les piscines, les gymnases et la MARPA
- **Convention SDEG « Eclairage gymnase à Chasseneuil sur Bonnieure »**
- **Modification Tarifs Entrées Piscines**
- **Désignation de nouveaux délégués au Pays de Charente Limousine**
- **Questions & Informations diverses**

Christian FAUBERT, Président, souhaite la bienvenue aux délégués communautaires et présente les excuses des personnes ne pouvant être présentes.

Il indique que si la date de la présente réunion est aussi rapprochée du dernier conseil, cela est justifié par l'obligation de voter rapidement le compte administratif et de traiter la question de l'ADS.

Le compte rendu du conseil communautaire du 27 mars 2015 sera associé avec celui de ce jour.

Il est également demandé à l'assemblée de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Virements de crédits en section d'investissement
- Ouverture de crédits en section de fonctionnement

Avant l'ouverture de la séance, M Coq rappelle le point évoqué lors du dernier conseil communautaire, à savoir la mise en place d'une commande groupée pour l'achat de bacs conteneurs avec CALITOM ainsi que pour tout achat d'ordre collectif. Il est proposé que le sujet soit mis à l'ordre du jour d'un prochain Conseil communautaire.

### • **Approbation des Comptes Administratifs Budget Général 2014 et du Compte de Gestion**

Le Président présente les grandes lignes du budget.

Modifications avec le SIVM :

- 1) Intervention de la trésorière Mme Declercq : écriture de 23 000 € du SIVM se rapportant au transfert de compétence.
- 2) Emprunt relais TVA de 24 000€. Michel Coq rappelle qu'un éventuel reversement aux communes membres du SIVM est à vérifier.

Compte tenu du nouveau résultat, le BP 2015 devra être modifié en conséquence.

Pierre Madier, doyen de l'assemblée, soumet le budget au vote de l'assemblée :

Décision de l'assemblée : **unanimité**.

### • **Virements de crédits en section d'investissement et Ouverture de crédits en section de fonctionnement**

Le Président informe l'assemblée que des ouvertures de crédits ont été prévues en séance du 17 février 2015 pour permettre d'effectuer les règlements de factures d'investissement ne figurant pas dans les restes à réaliser et ce avant le vote du budget 2015.

Ces décisions d'ouvertures de crédits qui devaient obligatoirement être inscrites au budget primitif 2015 ont été omises.

Afin de régulariser la situation, le Président propose les écritures suivantes :

#### **Investissement Dépenses (virements de crédits)**

<b>Opération 0139</b> <u>Vilotte Neuve</u>	Compte 2135	+ 35 221 € TTC
<b>Opération 0140</b> <u>Hébergement d'entreprise</u>	Compte 2128	+ 10 500 € TTC
	Compte 2313	+ 24 700 € TTC
		-----
	<b>Total</b>	<b>+ 70 421 € TTC</b>
<b>Opération 0150</b> <u>Piscine Chabanais</u>	Compte 2135	<b>Total</b>
		<b>- 70 421 € TTC</b>

#### **Investissement Dépenses (ouvertures de crédits)**

<b>Compte 2762-041</b> <u>Créance sur transfert de droits à déduction de TVA</u>	<b>Total</b>	<b>+ 3 078 € TTC</b>
--	--------------	----------------------

#### **Investissement Recettes (ouvertures de crédits)**

<b>Compte 2135-041</b> <u>Installat° générales, agencements, Aménagements des construct°</u>		+ 1 145 € TTC
<b>Compte 2188-041</b> <u>Autres immobilisat° corporelles</u>		+ 1 933 € TTC
		-----
	<b>Total</b>	<b>+ 3 078 € TTC</b>

Le Président informe l'assemblée que des virements de crédits doivent être réalisés pour permettre le règlement de factures relatives à des dépenses non prévues au budget 2015 et qui sont indispensables.

Pour ce faire, le Président propose les virements de crédits suivants :

#### Investissement Dépenses

<b>Opération 0077</b> <u>ZA Les Chassats</u>	Compte 2313	+ 26 391 € TTC
<b>Opération 0073</b> <u>Camping des Lacs</u>	Compte 2158	+ 13 000 € TTC
<b>Opération 0125</b> <u>Maison santé Haute Charente</u>	Compte 2188	+ 3 833 € TTC
	Compte 2313	+ 12 781 € TTC
<b>Opération 0140</b> <u>Hébergements d'entreprises</u>	Compte 2313	+ 6 240 € TTC
		-----
	<b>Total</b>	<b>+ 62 245 € TTC</b>
<b>Opération 0150</b> <u>Piscine chabonais</u>	Compte 2135	- 43 224 € TTC
<b>Compte 020</b> <u>Dépenses imprévues</u>	Compte 020	- 19 021 € TTC
		-----
	<b>Total</b>	<b>- 62 245 € TTC</b>

Le Président informe l'assemblée que des ouvertures de crédits doivent être réalisés pour permettre le règlement de factures relatives à des dépenses de fonctionnement, les crédits votés lors du BP n'étant pas suffisants.

Pour ce faire, le Président propose les virements de crédits suivants :

#### Fonctionnement Dépenses

<b>Compte 6711</b> <u>Intérêts moratoires et pénalités sur marchés</u>		+ 320 € TTC
<b>Compte 673</b> <u>titres annulés (sur exercice antérieur)</u>		+ 2 532 € TTC
<b>Compte 6554-34</b> <u>Assemblée des Communautés de France</u>		+ 33 € TTC
<b>Compte 6554-07</b> <u>SDITEC</u>		+ 19 € TTC
<b>Compte 6554-27</b> <u>SDEG</u>		+ 188 € TTC
<b>Compte 6554-11</b> <u>Charente Solidarités</u>		+ 200 € TTC
<b>Compte 65738</b> <u>Autres organismes publics</u>		+ 1 803 € TTC
		-----
	<b>Total</b>	<b>+ 5 095 € TTC</b>
<b>Compte 022</b> <u>Dépenses imprévues</u>	<b>Total</b>	<b>- 5 095 € TTC</b>

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à la passation de ces écritures comptables.

**Des délibérations seront prises.**

#### • **Projet de Territoire « Piscines »**

##### -Résultats financiers (2014) « Piscines et Gymnases »

Sébastien Lavauzelle présente les résultats financiers correspondants à la gestion financière 2014 pour les piscines de Haute Charente, à savoir: - 350 K€, et pour les gymnases : - 23 K€.

##### -Compte rendu visite « Etat des lieux » du Cabinet OCTAN Architecture

Sébastien Lavauzelle donne lecture du compte rendu de visite relatif à l'état des lieux du Cabinet OCTAN Architecture donc les conclusions sont les suivantes :

« La surface et les habitudes intrinsèques de notre territoire impliquent la conservation de plusieurs sites dédiés aux activités aquatiques.

Ces sites devront afficher une complémentarité des prestations proposées et être en capacité de satisfaire l'ensemble de la population locale mais aussi touristique.

Il est important de prendre en considération ce pré-rapport qui n'est pas officiel mais qui donne un aperçu de notre futur engagement en matière d'offre aquatique. Le développement aquatique est un secteur important pour notre territoire et nos habitants utilisateurs de ces biens communautaires. »

Et donne également lecture des propositions à soumettre au conseil communautaire, à savoir :

« La fermeture de la piscine communautaire de Chabonais.

*Lancement d'une étude de faisabilité avec la société NOGA si retenue après consultation pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le secteur des équipements sportifs et de loisirs publics. Ensuite un cabinet d'architecture devra chiffrer le remplacement par un nouvel équipement de la piscine communautaire de Chabanais et également pour l'amélioration des autres piscines communautaires. »*

-Propositions du Groupe de travail « Piscines »

- pour l'été 2015 et étude de faisabilité

- Danièle Trimoulinard : il s'agit de concevoir un équipement qui permettrait également de valoriser le territoire, en rapport avec l'eau, mais pas forcément une piscine.
- Marie-Claude Poinet accepte la décision de fermeture, mais veut que le nouvel équipement soit en priorité pour Chabanais. Dans la question à l'ordre du jour, deux décisions sont proposées : la fermeture et l'étude pour un nouvel équipement.
- Jean-François Duvergne souligne que ce nouveau projet doit être inscrit dans le PLU.
- Sébastien Lavauzelle annonce que le coût d'une nouvelle piscine se situe entre 1 à 1,5 M€.
- Didier Pressac rappelle le déficit «abyssinal» des piscines. « Et on veut rajouter un nouvel équipement : ou va-t-on ? Un seul gros équipement à l'échelle communautaire ne serait-il pas suffisant. »
- Jean-Claude Fourgeaud souligne qu'avec cet équipement vétuste, la commune de Chabanais était en grande difficulté.
- Michel Coq reconnaît le déficit, mais souligne qu'il ne s'agit pas d'une activité commerciale, c'est un service pour notre population à notre territoire. Cependant, il s'interroge sur les limites à ce trou financier.
- Monsieur le Président synthétise les travaux en concluant qu'heureusement notre collectivité est arrivée avec ses moyens pour gérer la piscine de Chabanais en 2014 et prévoir la réalisation d'un autre équipement..

Il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer sur ces propositions.

Suite à un débat passionné, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention, émet un avis favorable :

- à la fermeture de la piscine de Chabanais pour 2015,
- à la réalisation d'une étude de faisabilité pour une nouvelle piscine, intégrée dans l'offre aquatique pour l'ensemble du territoire, et plus particulièrement pour l'est.
- A la réalisation de travaux de réparation et d'entretien sur 2015 pour les autres piscines

• **Création d'un service ADS (Application Droits des Sols)**

Michel Coq rappelle à l'assemblée que lors du dernier conseil communautaire, les élus ont fait le choix d'avoir leur propre service ADS à l'échelle de l'intercommunalité.

Il est donc proposé la constitution d'un groupe de travail.

Après appel à candidature, le groupe de travail est constitué des membres suivants :

Mesdames et Messieurs : Coq Michel, Poinet Marie-Claude, Faubert Christian, Trimoulinard Danièle, Fourgeaud Jean-Claude, Derras Michèle, Suchet Mauricette, et le bureau.

-Ouverture d'un poste de technicien

Les Missions du groupe de travail sont :

Définition du poste, en vue de publier une annonce pour le recrutement :

- d'un cadre Chargé de mission pour la mise en place du service, ainsi que le conseil aux élus pour tous leurs documents d'urbanisme (« Grenellelisation » des PLU au 1er janvier 2017).
- d'un instructeur en contrat d'avenir ou autre.

Il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer sur ces propositions.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la création de deux postes, à savoir :

Un Chargé de mission « urbanisme »

Un instructeur dans le cadre d'un contrat aidé (contrat d'avenir) si possible.

**Une délibération sera prise.**

-Convention de transition ETAT/CDC Instruction Autorisations d'Urbanisme

A la demande des collectivités, des conventions de transition peuvent être signées avec les services de l'Etat pour formaliser dans la phase transitoire, les modalités d'accompagnement de la structure appelée à instruire les demandes d'autorisations d'urbanisme.

Ces conventions ne peuvent pas avoir pour objet la poursuite de l'instruction par les services de l'Etat après le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

A l'unanimité des membres, il est décidé de proposer la signature de la convention de transition avant le 30 juin, valable un an.

**Une délibération sera prise.**

- **Convention CDC / Communes pour mise à disposition de personnel et pour petites réparations**  
- Dépenses de fonctionnement engagées par les communes pour les piscines, les gymnases et la MARPA

Le Président rappelle qu'une convention a été signée sans engagement financier, seul le relevé des dépenses engagées par la commune a été demandé (temps agents+ factures < 500€)

Le détail des dépenses engagées par les communes se montent pour les Piscines à 37 669 € et pour les gymnases à 11 298 €

La réglementation en vigueur exige que notre collectivité doit rembourser la totalité des dépenses engagées par les communes car une mise à disposition ne peut pas être gracieuse et que les Trésoriers ne peuvent plus payer les factures aux communes car la compétence est communautaire.

Le président propose donc qu'une nouvelle convention soit signée pour permettre le remboursement des frais et demande à l'assemblée de se prononcer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée accepte qu'une nouvelle convention soit établie en précisant que les frais engagés par les communes soient remboursés par notre collectivité.

**Une délibération sera prise.**

- **Convention SDEG « Eclairage gymnase à Chasseneuil sur Bonniere »**

Jean-Pierre COMPAIN expose à l'assemblée que la Communauté de Communes a transféré au Syndicat Départemental d'Électricité et de Gaz de la Charente (SDEG 16) la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux d'éclairage public.

Les collectivités qui le souhaitent peuvent également transférer l'entretien et les travaux de l'éclairage des installations sportives moyennant une contribution annuelle par projecteur, celle-ci est, pour l'année 2015, de 16,50 € pour les sources de puissance inférieure à 1 000 W et de 65,90 € pour les sources d'une puissance égale ou supérieure à 1 000 W.

Il présente la convention proposée par le SDEG 16 et propose de signer la convention présentée définissant les conditions d'intervention du SDEG 16 concernant l'éclairage des installations sportives.

Après cet exposé et après en avoir délibéré l'assemblée accepte la signature de la convention du SDEG.

**Une délibération sera prise.**

- **Modification Tarifs Entrées Piscines**

Marcelle FOUILLEN informe l'assemblée que le groupe de travail « piscines et gymnases », réuni le 1er avril dernier, propose pour une meilleure gestion et uniformisation que pendant la période d'été, les tarifs d'entrées aux piscines soient les mêmes sur notre territoire.

Le Président soumet à l'assemblée les tarifs proposés par la commission :

moins de 7 ans	= gratuit	
de 7 à 18 ans	= 1.40€ / l'entrée	et 12€ / carnet de 10 entrées
Adulte	= 2.00€ / l'entrée	et 15€ / carnet de 10 entrées
Visiteur/accompagnateur	= 1.00€ / l'entrée	

Le Président demande donc à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur la mise en place des tarifs d'entrées pour les piscines de Haute Charente pour la période d'été.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable.

**Une délibération sera prise.**

- **Désignation de nouveaux délégués au Pays de Charente Limousine**

Jean-François Duvergne expose à l'assemblée que suite au décès de Monsieur Christophe GRAS, maire de Chassenon, délégué titulaire, et aux démissions de Monsieur Jérôme SOULAS, son délégué suppléant et Madame Katia ROUSSEAU, maire de Saint Quentin sur Charente, déléguée suppléante de Monsieur Jacques DUPIT, la collectivité doit procéder à la désignation de trois nouveaux représentants au Syndicat du Pays de Charente Limousine ( un titulaire et son suppléant et un suppléant pour Monsieur Jacques DUPIT)

Un appel à candidature est lancé.

Sont candidats : Patrick Strack maire de Chassenon, son suppléant : Marie Claude Poinet, maire de Chabanais.

Mireille Taugourdeau, adjointe à Chabrac, suppléante de Jacques Dupit.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les candidatures sont acceptées.

**Une délibération sera prise.**

- **Questions & Informations diverses**

1) Futures dates à retenir: 18/04/15 Inauguration Train Touristique

26/06/15 Conseil Communautaire 18h Vilotte Neuve (commune de Lésignac Durand).

2) Distribution d'enrobé à froid : elle aura lieu mardi prochain.

3) Entreprise de Manot de collecte de tissus (11 salariés) : Jean-Michel Dufaud et Sandrine Precigout indiquent que l'entreprise a des vues sur le bâtiment de Mourrier (vente de matériel de bricolage 3M) à Roumazières-Loubert.

- 4) Camping des lacs : pas de nouvelle du tribunal de Saintes.
- 5) Zone d'activités de Chasseneuil, implantation de l'entreprise Joslet.  
. Obligation de demander l'estimation à France Domaine, le propriétaire vend 3 € alors que la proposition de France Domaine est de 1,5 €.  
. Sortie directe de l'entreprise sur le rond-point : La DIRA serait à priori défavorable, mais des précisions sur les tracés exacts sont en attente du maître d'œuvre de l'entreprise.  
Michel Coq rappelle qu'il s'agit d'un dossier géré par l'ATD 16 (coût 1 € par habitant).
- 6) L'association « La grande Famille confolentaise » recherche un local en Haute Charente pour épicerie sociale, pas de solution pour le moment.
- 7) Défibrillateur : Monsieur le Président demande aux maires s'ils ont reçu un courrier recommandé leur demandant de jeter les électrodes pédiatriques et d'envoyer une demande à l'entreprise Schiller pour en disposer de nouvelles, ceci gratuitement.
- 8) Note de la Préfecture sur le nombre de délégués : Michel Coq indique qu'il convient d'attendre.
- 9) Bâtiments hébergements d'entreprise : Mireille Taugourdeau demande des précisions.  
Monsieur le Président lui répond qu'ils sont terminés, et que nous faisons tout pour activer les réseaux : Compagnies consulaires, Charente développement... pour trouver le plus rapidement possible des artisans pour les occuper.